

**Conférence diplomatique sur
l'interdiction totale
internationale des mines
terrestres antipersonnel**

APL/CW.3
1 septembre 1997
Original: Anglais

Oslo, 1-19 septembre 1997

DELEGATION NORVEGIENNE

PROJET DE PREAMBULE

Le 1er septembre 1997

Préambule

« Les Etats parties,

Constatant avec une vive inquiétude les souffrances et les pertes en vies humaines provoquées chez les non-combattants à cause de la prolifération et de l'emploi des mines antipersonnel,

Profondément inquiets de ce que ces mines tuent ou mutilent des centaines de personnes chaque semaine, pour la plupart des civils innocents et sans défense, des enfants en particulier; entravent le développement et la reconstruction économiques; empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire, et ont d'autres graves conséquences pendant des années après leur mise en place,

Se félicitant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution 51/45 S, exhorte les Etats à s'employer à mener à bien dès que possible les négociations relatives à un accord international efficace et juridiquement contraignant pour interdire l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert des mines terrestres antipersonnel,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1
etc.....